



Quel(s) rôle(s) pour les territoires ruraux en Europe ?

Philippe Destatte
Directeur général de l'Institut Destrée

Couvin, 31 mai 2017

1. Vers un Agenda rural européen ¹

Le 4 mai 2017, le responsable du développement rural au sein du Cabinet de la Commissaire européenne Corina Crețu, estimait que *les fractures territoriales s'élargissent*, et qu'il existe un risque que certaines régions régressent. Et Mathieu Fichter concluait qu'*une approche territoriale doit s'inscrire au cœur des futures politiques européennes*. Lors de cette conférence, organisée par le Comité des Régions et coanimée par notre collègue Patrice Collignon de l'association Ruralité-Environnement-Développement (RED), les parties prenantes conclurent à la nécessité d'adopter un Agenda rural européen qui puisse apporter une plus grande cohérence et une meilleure efficacité aux politiques et instruments destinés aux territoires ruraux après 2020 ². Ainsi qu'ils l'ont noté, cet Agenda rural européen pourra s'inspirer directement de la *Déclaration Cork 2.0*, faite en septembre 2016 lors de la nouvelle conférence qui s'est tenue dans cette ville du sud de l'Irlande, juste vingt ans après celle de 1996. On se souviendra que cette première rencontre avait reconnu la nécessaire multifonctionnalité des territoires ruraux. Outre qu'elle insiste sur l'importance de la soutenabilité du développement, l'importance de la gestion des risques, la qualité d'une évaluation davantage fondée sur les résultats que sur les moyens, l'axe 7 de la Déclaration Cork 2.0, intitulé *Activer la connaissance et l'innovation* indique notamment que les territoires ruraux doivent participer à l'économie cognitive avec l'objectif d'utiliser pleinement les avancées produites par la recherche-développement. Les entreprises rurales, y compris agricoles et forestières, de tout type et de toute taille doivent avoir accès aux technologies appropriées, à la connectivité adéquate, et aux nouveaux outils de gestion pour en tirer les avantages en matière économique, sociale et environnementale. Une priorité renforcée sur l'innovation sociale, l'apprentissage, l'éducation, le conseil et la formation professionnelle est essentielle pour le développement des compétences requises ³.

1 Intervention à l'événement de présentation du plan stratégique et de mobilisation des acteurs de la prospective territoriale Entre-Sambre-et-Meuse namuroise (Essaimage), à l'initiative du Bureau économique de la Province de Namur, accompagné par les bureaux de conseil COMASE et PRO TE IN, Couvin, 31 mai 2017.

2 "Mathieu Fichter, responsible for rural development within Commissioner Corina Crețu's cabinet: "Territorial divides are widening, and there is a risk that some areas may move backwards. A territorial approach must be at the heart of future European policies". <http://cor.europa.eu/ro/news/Pages/Un-Agenda-rural-europeen-pour-renforcer-UE-et-concretiser-Cork-2-0.aspx> Il faut noter que la stratégie 2014-2020 de la Commission est fondée sur trois axes stratégiques : d'abord, favoriser la compétitivité de l'agriculture, ensuite garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat, enfin assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment la création d'emplois et leur préservation.

3 *Cork 2.0, A better Life in Rural Areas, European Conference on Rural Development*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, Sept. 2016. http://enrd.ec.europa.eu/sites/enrd/files/cork-declaration_en.pdf

2. Des partenariats villes-campagnes métropolisant

A l'heure où l'on répète à l'envi qu'il n'est de talent, d'innovation, d'intelligence et donc de développement que dans les villes, où on loue *le rôle unique* des métropoles ⁴, ces initiatives sont réconfortantes, tout comme celles, innovantes et concrètes, qui ont été préparées pour le redéploiement de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les unes et les autres s'inscrivent dans une logique de dépassement des schémas anciens. Comme le soulignait le Rapport *Habitat III* des Nations Unies, réalisé en vue de la conférence qui s'est tenue à Quito en octobre 2016, la réalisation du développement durable se fera d'autant plus aisément si nous rompons avec la séparation politique, sociale et géographique entre espaces urbains et ruraux et si nous reconnaissons et comprenons la continuité entre développement urbain et développement rural ⁵. Ce partenariat entre ville et campagne prend la forme d'une complémentarité, réfléchi et volontariste, sinon d'une alliance. Il est de nature à réduire le corollaire de la puissance que tente d'accumuler les systèmes urbains sur les plans technologique, économique, financier, politique et culturel, et que Michel Lussault a bien souligné : leur vulnérabilité. Le géographe français notait que *cette vulnérabilité est redoutable, car elle est systémique, au sens où la moindre anicroche locale, parfois infime en apparence peut avoir, dans certaines conditions, des effets globaux concernant des domaines fonctionnels et des environnements spatiaux bien au-delà de celui (ou de ceux) d'origine* ⁶.

Ainsi, le Rapport Brundtland lui-même soulignait-il cette logique de réciprocité : si le destin d'une ville dépend essentiellement de la place qu'elle occupe dans le tissu urbain, national et international, il en est de même de la trajectoire de l'arrière-pays, avec son agriculture, ses forêts et ses industries extractives, dont dépendent les agglomérations urbaines ⁷. Les villes comme les campagnes subissent des transitions conjointes dont les effets se cumulent. Sur la plupart des espaces européens - et c'est particulièrement le cas en Wallonie - les civilisations rurales et urbaines chères à Marc Bloch ⁸, dont je n'ai pas oublié les leçons, s'entremêlent. La dénaturation explicite de la terre par l'industrialisation des pratiques agricoles, la désindustrialisation chaotique du monde rural, entreprise chez nous depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, avec ses effondrements et ses résurgences, très visibles dans ce territoire de l'Entre-Sambre-et-Meuse, appellent *la fin de la ruralité comme système de sens*. Ou, pour le dire autrement, de *déruralisation des sociétés* ⁹. Avec cette forme de réponse qui fait que, comme le soulignait déjà Jacques Levy voici quinze ans, *les campagnes florissantes sont celles qui attirent les touristes et conforment le paysage à ce qu'ils en attendent* ¹⁰. Quelle activité d'aujourd'hui est-elle d'ailleurs davantage porteuse d'intelligence et de virtualité que celle du tourisme, vecteur de développement économique, fondé à la fois sur le patrimoine, la culture, adoptant toutes les formes des envies et besoins qu'il génère ?

4 Corina CRETU, Commissioner for Regional Policy, *Cities are leading the way to a more innovative, inclusive and sustainable future*, in *The State of European Cities 2016, Cities leading the Way to a better future*, p. 9, Brussels, European Commission, 2016.

5 *Achieving sustainable development is more likely if there is a shift from the political, social and geographical dichotomy between urban and rural areas; and the recognition and understanding of the continuum of urban and rural development. Urbanization and Development Emerging Futures, World Cities Report 2016*, p. 35, Nairobi, UN Habitat, 2016.

6 Michel LUSSAULT, *L'avènement du monde, Essai sur l'habitation humaine de la Terre*, p. 229, Paris, Seuil, 2013.

7 *Our Common Future, Report of the World Commission on Environment and Development*, UNEP, 1987, A/42/427. www.un-documents.net/wced-ocf.htm.

8 Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (1931), Paris, A. Colin, 1968. http://classiques.uqac.ca/classiques/bloch_marc/histoire_rurale_fr_t1/bloch_caracteres_t1.pdf

9 Jacques LEVY, Rural, dans J. LEVY et M. LUSSAULT dir., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, p. 808, Paris, Belin, 2003.

10 *Ibidem*, p. 809.

3. L'innovation, au cœur des territoires ruraux européens

Tels que nous les percevons, les territoires ruraux européens innovants partagent des caractères communs.

1. **Ce sont des territoires volontaristes, qui prennent eux-mêmes des initiatives et construisent des politiques collectives**, c'est-à-dire des stratégies de gouvernance qui dépassent largement les politiques publiques, car elles impliquent directement les acteurs dans leur co-construction, leur mise en œuvre ainsi que leur évaluation.

2. **Ce sont des territoires qui conquièrent leur place dans une nouvelle géographie métropolisante**, qui favorise l'accès aux réseaux et marchés européens et mondiaux, par des stratégies de réseautage dense, d'attractivité, de compétitivité et de cohésion, de spécialisations territoriales et polycentriques, de connectivités internes et externes.

3. **Ce sont des territoires qui s'articulent sur des milieux et réseaux innovateurs** : on pense bien entendu aux clusters, aux pôles de compétitivité ou aux jardins d'innovation, sur le modèle de l'*Innovation Garden Espoo* en Finlande, dans lequel les processus d'incubation d'entreprises peuvent se réaliser. L'objectif est de faire s'élever le niveau de capital renouvelable (que l'on peut renouveler, de nouveau et d'innovation) de ses organisations, de ses territoires et de ses citoyens ¹¹, de contribuer au bien-être de sa région, mais aussi au-delà, dans un monde sans frontières ¹².

4. **Ce sont des territoires hybrides, multifonctionnels et durables**. Le latin *ibrida*, désigne ce qui est produit du sanglier et de la truie, bâtard, sang mêlé ¹³. Des territoires où les langues différentes sont utilisées, dans lesquels on mélange les cultures. Ce sont des territoires de marges, de frontières, d'accueil, d'immigration, de coopération, porteurs de diversité, de créativité, de résilience et d'harmonie.

L'innovation passe surtout par trois reconfigurations : une reconfiguration territoriale de niveau régional, une reconfiguration sociale, une reconfiguration en compétitivité.

Une reconfiguration territoriale de niveau régional

Les multiples facettes des espaces ruraux en Wallonie ont été mises en évidence par la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT) à partir d'une série de variables et de leurs indicateurs. Cet examen attentif de la configuration territoriale wallonne a permis de déterminer dix aires différenciées en fonction de plusieurs critères tels que proximité aux centres urbains, de leurs dynamiques, de leur densité de population, sols, etc. Les contours de ces espaces peuvent varier selon les caractéristiques. L'Entre-Sambre-et-Meuse namuroise y apparaît bien dans une aire réunissant, selon les chercheurs, des communes rurales à densité de population faible, qui ont peu de rayonnement en dehors d'elles-mêmes, avec des dynamiques d'urbanisation en déclin ou modérée, une couverture boisée supérieure à la moyenne wallonne ainsi qu'une offre importante en hébergement

11 Pia LAPPALAINEN, Markku MARKKULA, Hank KUNE eds., *Orchestrating Regional Innovation Ecosystems*, p. 15, Aalto University, 2015.

12 Philippe DESTATTE, *Quel nouveau tissu industriel pour la Wallonie ?* dans *En Question*, Trimestriel du Centre-Avec, n°119, Oct-nov-déc. 2016, p. 7-13. - Développé sous le titre *Des jardins d'innovations : un nouveau tissu industriel pour la Wallonie ?*, *Blog PhD2050*, Namur, 11 novembre 2016, <https://phd2050.wordpress.com/2016/11/11/ntiw/>

13 Alain REY, *Dictionnaire historique de la langue française*, p. 1760, Paris, Le Robert, 2006.

touristique ¹⁴. Ce dernier facteur étant par ailleurs en forte mutation puisque l'arrondissement de Philippeville est désormais déserté par les hôtels au profit d'autres modèles d'hébergement.

Ce découpage montre l'importance d'un premier axe horizontal Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, né de la Révolution industrielle du XIX^{ème} siècle, entouré de communes rurales ou semi-rurales. Un second axe vertical Bruxelles-Namur-Arlon-Luxembourg, dit lotharingien, prolonge vers le sud et Namur (Axud) l'aire métropolitaine bruxelloise, puis entre très progressivement dans l'aire d'influence de Luxembourg. Quatre aires se déclinent en dehors de ces deux grands axes.

Pourrait s'ajouter un axe volontariste de développement économique et social, construit sur base de l'achèvement autoroutier E420-A304 ¹⁵, Bruxelles-Charleville-Mézières et Reims, vers Paris ou Lyon. Cet axe franco-belge et franco-wallon a été perçu comme potentiellement dynamique tant depuis les travaux prospectifs menés dans le cadre de *Charleroi 2020* en 2005-2007 que dans les examens territoriaux menés avec l'OCDE pour le Conseil régional de Champagne-Ardenne en 2001-2002 ¹⁶. Dans cette perspective, la Wallonie se reconfigurerait autour d'un A dont la pointe N est Bruxelles, les pointes sud Reims et Luxembourg, la barre s'étendant de Lille à Cologne.

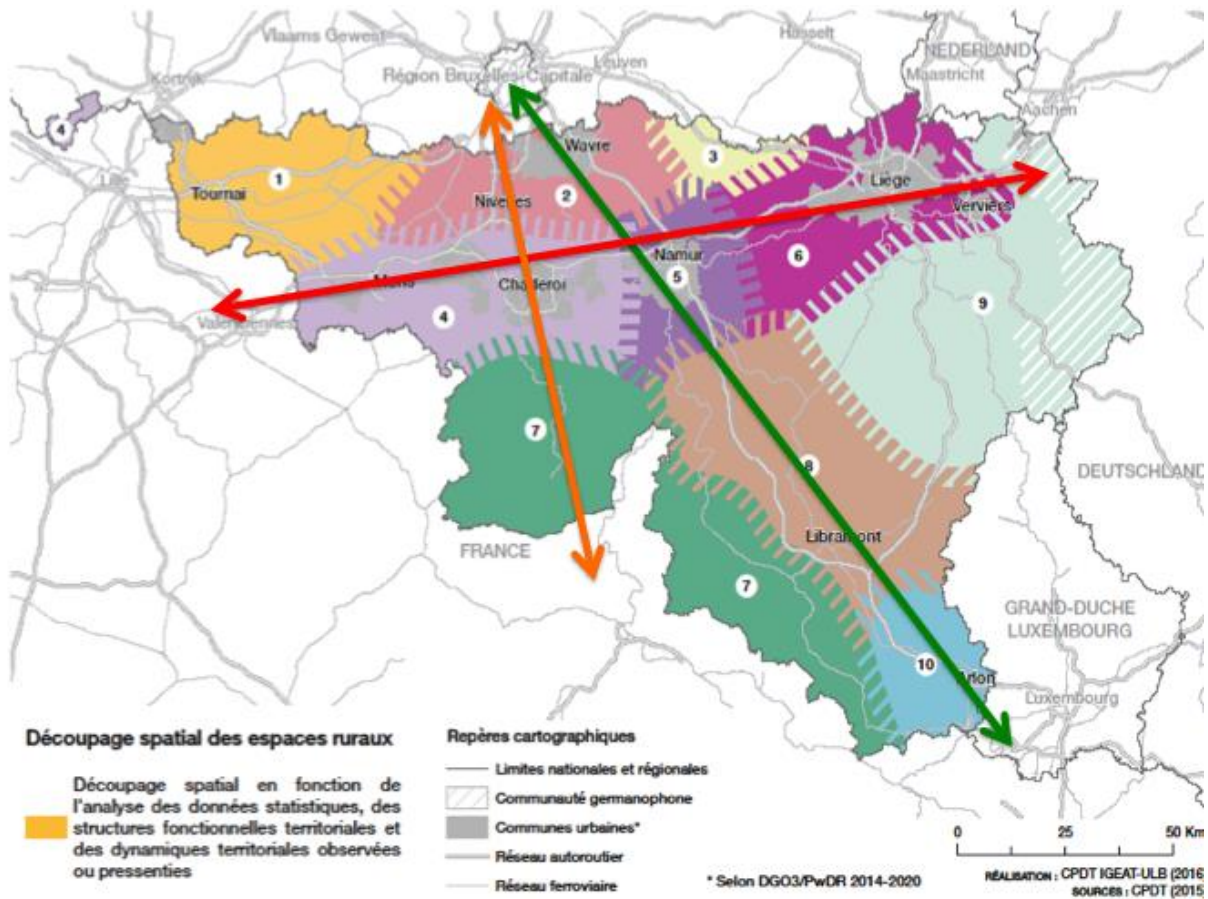
?

14 Marie-Françoise GODART et Yves HANIN dir., *Défis des espaces ruraux, Rapport scientifique intermédiaire*, R3, 2014-2015, p. 152 sv, Namur, CPDT, Avril 2015, 161 p.

http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/cpdt_rf_octobre_2015_annexe_r3.6_rsintermediaire_0.pdf

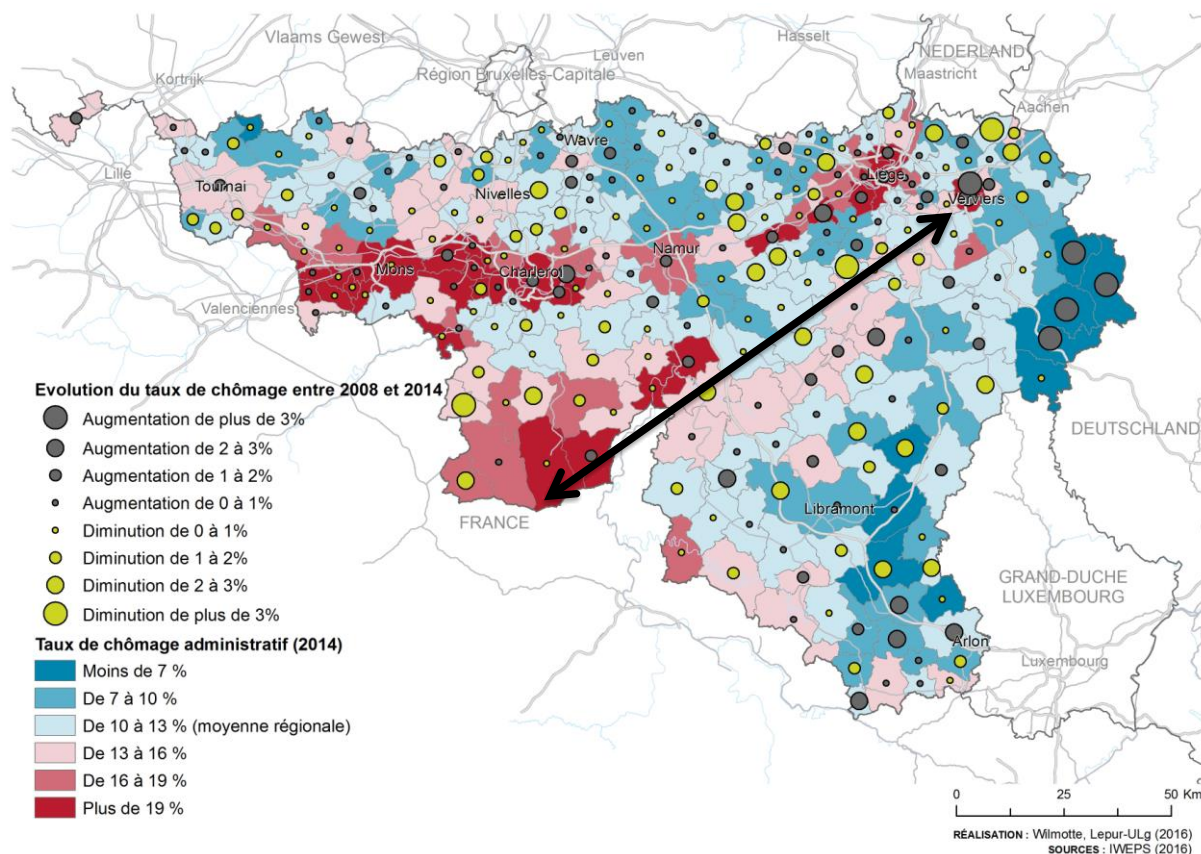
15 http://routes.wikia.com/wiki/Autoroute_fran%C3%A7aise_A304_%28Projet%29

16 Ph. DESTATTE, *Coopération transfrontalière, Un point de vue [wallon]*, Intervention au séminaire de l'OCDE *Développement des régions intermédiaires, Une perspective pour la Région Champagne-Ardenne*, Conseil régional de Champagne-Ardenne, Chalons en Champagne, 13 avril 2001.



Découpage spatial des espaces ruraux wallons
Marie-Françoise GODART (CPDT), Intelligence territoriale wallonne 30.11.2015.

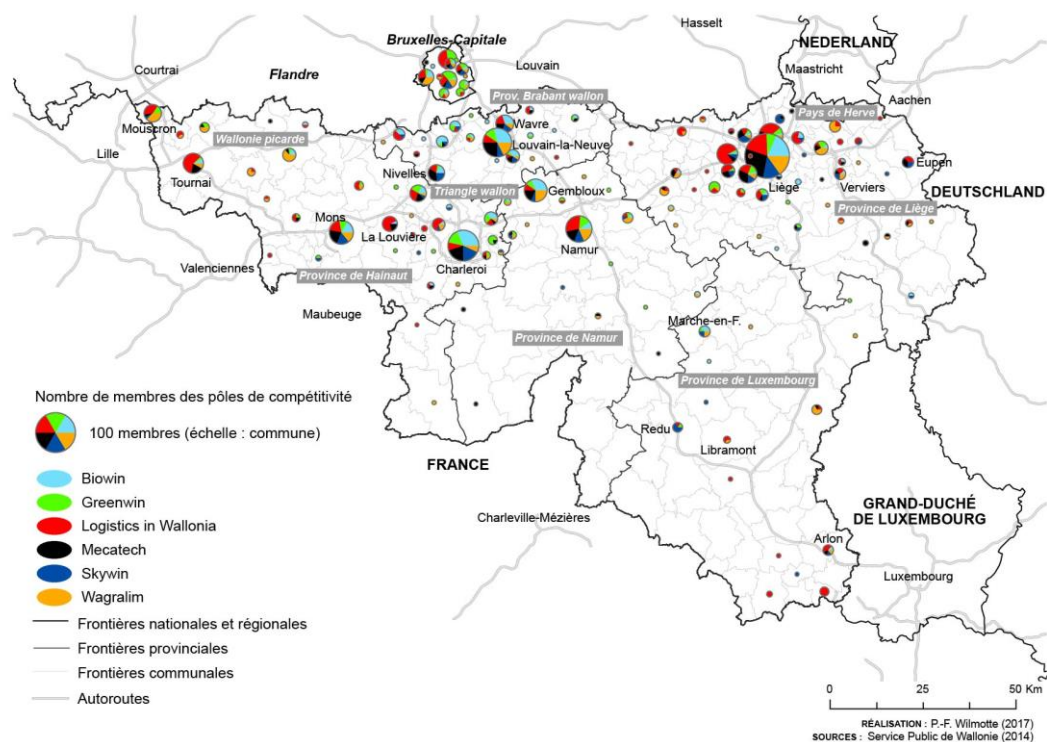
Une reconfiguration sociale



**Evolution 2008-2014 du taux de chômage BIT
SDT Avant-projet d'analyse contextuelle, 2016.
Mise à jour par Pierre-François Wilmotte 20 juin 2017**

La carte de l'évolution du taux de chômage entre 2008 et 2014, réalisée par la CPDT dans le cadre de la préparation du futur Schéma de Développement territorial wallon (SDT), laisse également apparaître un autre axe, diagonal auquel il s'agit de répondre rapidement et qui justifie pleinement les efforts déployés. Cet axe, formé de communes où le taux de chômage dépasse les 13%, et qui prend sa source dans le territoire de l'Entre-Sambre-et-Meuse namuroise, se déploie vers le nord-est en direction de la Haute-Meuse, puis directement vers Verviers. Cet axe de décohésion pose des questions de redéveloppement économique liées au marché du travail, à la formation, à la Recherche-Développement. Le diagnostic prospectif posé par PRO TE IN et Comase ne les a pas éludées. La réflexion menée sur cette base a ouvert des chantiers qu'il conviendra de mener à bien en mobilisant l'ensemble des acteurs. L'existence même de cet axe périlleux doit être pour nous un moteur déterminant et urgent de l'action.

Une reconfiguration en compétitivité



Dynamique d'intégration dans les Pôles de compétitivité Pierre-François Wilmotte, ULg, 2014, vol. 2. Mise à jour 20 juin 2017

Les enjeux de la R&D et de la formation sont évidemment fondamentalement liés à la question de la compétitivité. Ils sont doublement en relation avec la volonté politique des implantations des établissements et centres de recherches, mais aussi, bien entendu avec le volontarisme territorial. Ce volontarisme s'exprime au travers des entreprises, des organisations ainsi que des institutions publiques, et en premier lieu des communes. Cette articulation se fait au travers d'un développement territorial contractualisé avec la Région et l'Europe. La carte de la localisation des membres anciens et actuels des six pôles de compétitivité wallons, réalisée en 2014 par Pierre-François Wilmotte sous la direction de Jean-Marie Halleux, professeur de géographie économique à l'ULg¹⁷, fait apparaître une aire de concentration des entreprises et centres de recherches ainsi que, par contraste, des parties à l'écart de ce pentagone wallon à l'instar du pentagone européen décrit par ORATE-ESPON 3.2. Cette aire de compétitivité wallonne s'appuie, dans une configuration minimaliste sur un Brabant wallon étendu, délimité par Bruxelles, Wavre, Liège, Namur et Charleroi. Sa version étendue atteint Mons, voire Tournai ou Mouscron. A quelques rares exceptions, tous les espaces au sud de la dorsale wallonne sont exclus de cette logique.

17 Pierre-François WILMOTTE, *L'organisation spatiale des pôles de compétitivité en Wallonie, Vers une nouvelle géographie économique du territoire wallon ?*, 2 vol., Liège, ULg, 2014.

Les petites et très petites entreprises localisées en nombre au sein des espaces ruraux participent au développement économique des zones rurales. Elles sont potentiellement intégrables à la politique des pôles de compétitivité ou de futurs jardins d'innovation. Cela nécessite néanmoins pas mal de volontarisme et une dynamique de contractualisation interterritoriale. Comme le note Magali Talandier, *des espaces de faible densité peuvent aussi être des espaces d'innovation et de développement basé sur une économie cognitive*¹⁸.

Conclusion : trois atouts d'un développement territorial contractualisé avec la Région et l'Europe

Trois atouts peuvent être mis en évidence afin que les territoires ruraux puissent faire face à leurs défis.

1. Une démarche ascendante qui part vraiment des entreprises, organisations et administrations locales, en valorisant les ressources endogènes et les solidarités.
2. Une approche intégrée qui favorise les synergies entre acteurs et permet des additionnalités entre les pouvoirs publics des différents niveaux de responsabilité et des différents domaines d'action.
3. Des partenariats et pactes métropolitains, interterritoriaux et transfrontaliers destinés à développer des systèmes territoriaux d'innovation et/ou des jardins d'innovations performants, et à s'inscrire résolument dans les marchés européens et globaux.

On le voit, ces atouts ouvrent des logiques alternatives à un développement métropolitain qui ne serait qu'urbain. Ils permettent de poursuivre l'idée que c'est la Wallonie toute entière qui, constituant un réseau dense et serré de laboratoires et centres de recherches, universités et hautes écoles, centres de formation et entreprises de pointe, s'inscrit dans une métropolisation efficace et ouverte sur ses voisins, sur l'Europe et le monde.

"Wir müssen selber für unsere Zukunft kämpfen, als Europäer, für unser Schicksal." Nous devons lutter pour notre propre avenir, comme Européens, pour notre destin, a proclamé avec raison la Chancelière Angela Merkel, au lendemain du G7 de cette fin mai 2017¹⁹.

De même, ici dans l'Entre-Sambre-et-Meuse namuroise, disposant désormais des atouts de notre vision prospective et de notre stratégie, comme en Wallonie, il nous faut avant tout compter sur nos propres dynamiques, et serrer la main des contractualisations interterritoriales verticales avec la Région et sceller des alliances horizontales avec les partenaires qui veulent avancer conjointement, de tous les côtés de ce territoire en renouveau. En commençant bien entendu par l'Ardenne française.

¹⁸ Magali TALANDIER, *(In)capacité métropolisante de l'économie de la connaissance*, dans Elisabeth CAMPAGNAC-ASCHER dir., *Economie de la connaissance, Une dynamique métropolitaine ?*, p. 19, Antony, Ed. du Moniteur, 2015.

¹⁹ *Merkels Bierzeltrede Jeder Satz ein Treffer*, in *Der Spiegel online*, 29.05.2017.
<http://www.spiegel.de/politik/deutschland/angela-merkel-das-bedeutet-ihre-bierzelt-rede-ueber-donald-trump-a-1149649.html>

